

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 1^{er} Mars 2012 à 20 h 30 à la Mairie

- **Ordre du Jour : Droits de Prémption, Consultation : choix de l'entreprise pour essais et contrôles des canalisations eaux usées , Marché à Procédure Adaptée Travaux d'extension et réhabilitation eaux usées et eau potable : avenants 1 et 2 , Consultation : Choix du fournisseur de matériels urbains, Demande de subventions, Elargissement chemin de la fontaine du noyer, Investissement : Délégation du maire article 1612-1 CGCT, Proposition d'achat d'un portail d'occasion, Centre de loisirs : tarifs extérieurs, Questions diverses**

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal , Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusé : Jacquet Jean,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 05/03/2012

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons. Il propose également d'inverser les point deux et point trois de l'ordre du jour. Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

Délibération N°19 -2012

Droits de prémption

Droits de prémption : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de prémption sur :

- L'immeuble cadastré Section AD N°2111-2112-2113 lieu dit « les camboux » et AL N°768-769 4 allée de la gare, vendu par Mr GASCUEL Fabrice à SCI Hall et remise de la gare.
- L'immeuble cadastré Section AL N°248-628 lieu dit « le village » vendu par Mr VAN DEN HAKKER à Mr et Mme CANOVA Resto
- L'immeuble cadastré Section AL N°506 lieu dit « le village » vendu par Mr OLIVIER André à SCI Hall et remise de la gare
- L'immeuble cadastré Section AK N°79 , 784 chemin de la Caladette , vendu par Mr CHAMBON à la SCI MARTIN-RICHARD

Délibération N°20 -2012

Marché à Procédure Adaptée Travaux d'extension et réhabilitation eaux usées et eau potable : avenants N°1 et N°2

Mr le Maire présente au conseil deux avenants au marché public concernant les travaux d'assainissement des eaux usées et d'eau potable.

Il est en effet nécessaire de signer avec le groupement d'entreprises, deux avenants.

Avenant N°1 : L'agence de l'eau impose que les passages caméra et test d'étanchéité à l'air du réseau assainissement soient réalisés par une entreprise indépendante de l'entreprise de pose de réseaux et accréditée COFRAC. Il convient donc que ces prestations initialement prévues dans le marché de base soient déduites de celui-ci pour un montant de 15 745.00 € HT. Le montant du marché passe donc de 782 302.06 € à 766 557.06 € HT.

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer l'avenant N°1 ci annexé à la présente délibération.

Avenant N°2 : Compte tenu de la modification de la permission de voirie relative à la remise en état des chaussées départementales dans la traversée du village et des caractéristiques des branchements d'eau potable existants il est nécessaire de créer des prix nouveaux pour respecter les prescriptions techniques. Ces prix figurent sur le présent avenant N°2.

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer l'avenant N°2 ci annexé à la présente délibération.

Délibération N°21 -2012

Consultation : choix de l'entreprise pour essais et contrôles des canalisations eaux usées

Mr le Maire informe le conseil qu'une consultation a été effectuée auprès de cinq prestataires concernant la réalisation du passage caméra et test d'étanchéité à l'air du nouveau réseau d'assainissement du centre ancien.

Deux entreprises nous ont transmis leur proposition :

- VEOLIA propreté pour un montant de 7 372.00 € HT soit 8 816 € TTC
- Canal vision pour un montant de 4 534.62 HT soit 5 423.40 € TTC

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition de Canal Vision, moins disante, pour un montant de 5423.40 € TTC et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération N°22 -2012

Consultation : Choix du fournisseur de matériels urbains

Mr WEISS informe le conseil qu'une consultation a été effectuée auprès de six fournisseurs concernant l'achat des mobiliers urbains suivants : Barrière sélective, Barrière tournante et étrier de protection.

Six fournisseurs nous ont transmis leur proposition, mais seulement quatre répondent à l'intégralité de la demande.

Il souligne, qu'au vu des prix et de l'aspect des barrières tournantes, il a été envisagé de réaliser un portail sur mesure. Michel Chevallier le réaliserait.

Il présente les différentes propositions. Le conseil après avoir délibéré opte pour une barrière sélective peinte et des étriers galvanisés (protection des mâts de candélabres).

Les devis correspondants à ces options s'élèvent à :

- Techni Pro 1557.00 € HT

- Reboul et Jean 1668.00 € HT
- Leader collectivité : 1731.29 € HT
- Comat et Valco : 1890.48 € HT

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition de Techni Pro pour un montant de 1557.00 € HT soit 1862.17 € TTC et autorise Mr le Maire à signer le bon de commande correspondant.

Délibération N°23 -2012
Consultation : Choix du WC

Mr WEISS informe le conseil qu'une consultation a été effectuée auprès de fournisseurs concernant l'achat d'une cabine de toilettes portative :

Deux fournisseurs nous ont transmis leur proposition :

- Satellite Thal : 1 455 € HT
- Sebach France : 1 330 € HT

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition de Satellite Thal, un peu plus cher mais où il est possible d'avoir un WC à la « turque », solution plus hygiénique et d'un entretien plus facile, De plus il est équipé d'un réservoir d'eau pour les chasses et d'une cuve de réception des eaux vannes en cas d'utilisation sur un site dépourvu des raccords EU/AEP pour un montant de 1455.00 € HT soit 1740.18 € TTC et autorise Mr le Maire à signer le bon de commande correspondant.

Délibération N°24 -2012
Demande de Subventions Duché d'Uzès

Mr le Maire fait lecture au conseil d'une demande de subvention du Syndicat des vigneron du duché d'Uzès. Le conseil après avoir délibéré décide de ne pas donner suite à cette demande.

Délibération N°25 -2012
Demande de Subventions Conciliateurs de Justice

Mr le Maire présente la demande des conciliateurs de justice de notre secteur. Il rappelle que les conciliateurs de justice interviennent, au nombre de 28 dans notre département, desservent 197 communes dont la nôtre. Ils sont regroupés au sein d'une association locale dont une des finalités essentielles consiste à assurer l'amélioration et la mise à jour des connaissances et acquis de ses membres afin de mieux conseiller les administrés. Ces interventions ne sont pas financées par le ministère de la justice, c'est pourquoi ils sollicitent l'octroi d'une subvention de notre commune.

Le conseil après avoir délibéré décide d'octroyer à l'association des conciliateurs de justice la somme de 100 euros.

Délibération N°26 -2012
Elargissement chemin de la fontaine du noyer

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'élargir le chemin de la « Fontaine du noyer ». A cet effet, il rappelle que par délibération en date du 17 mai 2010 le conseil municipal a décidé d'acquérir pour le prix symbolique de un euro la parcelle cadastrée section AK N°2363 appartenant à Mr JOUJOUX.

Pour la réalisation de l'élargissement de la voie un accord entre Mr JOUJOUX , Mr ANIORTE et la commune a été signé prescrivant la réalisation et le partage des travaux entre les parties. Il est d'usage dans la commune que lorsque la commune doit procéder à un élargissement de voirie, il y a partage des frais entre la commune et l'administré concerné. La commune prend en charge le bétonnage du radier du ruisseau. Des fers en attentes sont laissés pour la construction du mur coté propriété privée (ce mur étant à la charge du propriétaire).

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer la convention tripartite avec Mr JOUJOUX et Mr ANIORTE. Il donne son accord pour la réalisation des travaux tels que détaillés précédemment.

Délibération N°27 -2012

Investissement : Délégation du maire article 1612-1 CGCT

M. le Maire rappelle au conseil qu'une délibération déléguant au titre de l'article L1612.1 du CGCT, un certain nombre de ces compétences. Cependant il est indiqué dans cet article que le détail des montants et des affectations doit être mentionné dans la délibération.

Mr le Maire rappelle donc les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L1612-1) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- D'être en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Il autorise Mr le Maire de mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- au compte 2031	Solde note d'honoraires Rampon	5479.21 €
- au compte 2188	Fer et Déco	877.86 €
- au compte 2315	Benoit (raccordement école)	1930.34 €
- au compte 205	Discount informatique	50.00 €
- au compte 205	Perfectis (licence)	499.87 €
-au compte 2188	Satellite Thal	1991.34 €
-au compte 2188	Techni Pro	1862.17 €

Délibération N°28 -2012

Proposition d'achat d'un portail ancien

Mr le Maire informe le conseil que l'association « La gerbe » propose de nous vendre, au prix de 900 euros, le portail ancien qui se trouve actuellement sur l'ancienne maison Barafort.

Eric Saint Pierre présente les différentes simulations d'implantations de ce portail à l'entrée de l'escalier du château. Les modifications nécessaires à son installation seront réalisables par Michel CHEVALLIER.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord sur l'achat de ce portail à l'association « La gerbe » au prix de 900 euros. La commission Château sera réunie afin de statuer sur les différentes possibilités d'installation du portail.

Délibération N°29 -2012
Tarifs centre de Loisirs

Mr WEISS informe le conseil que la CAF précise qu'il est nécessaire qu'un tarif prenant en compte le quotient familial soit créé pour les enfants fréquentant le centre de loisirs ne résidant pas dans la commune et ne fréquentant pas l'école.

Le conseil municipal , après avoir délibéré, décide des nouveaux tarifs suivants :

Quotient Familial	Tranche	Tarif sans bon Caf	Tarif Bon Caf 3.00 €	Tarif Bon Caf 4.00
Au dessus 426	A	13.50 €	10.50 €	9.50 €
0 à 426	B	12.50 €	9.50 €	8.50 €

David WEISS informe le conseil que la fréquentation du centre de loisirs est correcte malgré une légère baisse aux vacances de février. Delphine RECOULY remplace Sofian BENJEDDOU auprès des 6-12 ans.. Any VALDES remplace Myriam BERBACH, auprès des 3-6 ans.

Délibération N°30 -2012
Modification du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons.

Mr le Maire présente au conseil la nouvelle délimitation de périmètre du SAGE qui est établie sur la base exacte du bassin versant hydrographique et non sur la base des limites communales comme c'était le cas jusqu'alors. Dans ce nouveau périmètre, la commune de Lézan ne sera que partiellement concernée par le bassin versant du Gardon.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord sur la modification du périmètre du SAGE tel que défini sur le plan ci annexé.

Questions Diverses :

CCAA : Mr le Maire fait lecture d'un courrier de la CCAA, pôle communication qui souhaiterait élargir le groupe de réflexion sur la communication à l'ensemble des élus, et que chaque commune désigne deux représentants. Eric Saint Pierre souligne l'importance de ce pôle mais indique que la commune de Lézan est bien représentée.

Travaux : Philippe Talagrand et Christian Trillon informent le conseil de l'avancement de l'ensemble des travaux en cours :

- Electricité : Les travaux de génie civil des réseaux électrique, téléphonique et éclairage public à « Fondarène » sont presque terminés ; la réfection de la chaussée en émulsion tri-couche sera effectuée mi mars . Le transformateur devrait être installé fin mars. Courant avril ERDF basculera le réseau. En Mai-juin, les poteaux aériens devraient être enlevés.
- Eau et Assainissement : les travaux avancent très convenablement. La remise en état de la voirie a été réalisée chemin des bassins. Les autres chemins seront remis en état également en grave émulsion. Il s'agit d'une réfection provisoire. Une étude sur la réhabilitation et l'aménagement de la traversée du village est en cours afin d'effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Général du Gard.
- Fibre optique : semaine 9 et 10 l'électricité sera installée pour alimenter le central.

FNACA : Bruno FRAISSE fait lecture au conseil d'un courrier de FNACA demandant que soit honoré le cinquantième anniversaire du cessez le feu ayant mis officiellement fin à la guerre d'Algérie le 19 mars 1962. Le conseil après avoir délibéré décide que le monument aux morts sera pavoisé.

La séance est terminée à 23h00.

Délibérations prises dans la séance du Jeudi 1^{er} Mars 2012

19-2012	Droits de préemption
20-2012	MAPA : Travaux extension et réhabilitation eaux usées et eau potable : Avenants N°1 et 2.
21-2012	Consultation : choix de l'entreprise pour essais et contrôles des canalisations eaux usées
22-2012	Consultation : Choix du fournisseur de matériels urbains
23-2012	Consultation : Choix du WC
24-2012	Demande de Subventions Duché d'Uzès
25-2012	Demande de Subventions Conciliateurs de Justice
26-2012	Elargissement chemin de la fontaine du noyer
27-2012	Investissement : Délégation du maire article 1612-1 CGCT
28-2012	Proposition d'achat d'un portail ancien
29-2012	Tarifs centre de Loisirs
30-2012	Modification du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons.